

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 29 JUIN 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_143 : SERVICE DES TRANSPORTS - ADAPTATION DE LA GRILLE
TARIFAIRE

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni au Grand Théâtre d'Albi le mardi 29 juin 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU

Membres excusés :

Madame Martine LASSERRE, Messieurs Frédéric CABROLIER, Ghislain PELLIEUX, Patrick MARIE, Yves CHAPRON

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Roland GILLES (pouvoir à Michel FRANQUES), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Gilbert HANGARD), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marie-Claire GEROMIN (pouvoir à Pierre DOAT)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 JUIN 2021

N° DEL2021_143 : SERVICE DES TRANSPORTS - ADAPTATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Pilote : Transports Urbains

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

La grille tarifaire des transports a été mise en application le 1er septembre 2011 et réactualisée successivement en 2013, 2014 et 2017.

Elle comporte six catégories d'usagers : tout public, actifs, moins de 26 ans, plus de 65 ans, ayant-droit à la tarification sociale et personne invalide.

La carte Pastel permet de recharger un certain nombre de voyages selon la catégorie d'usagers.

Le coût unitaire du voyage découlant du coût des rechargements dépend également des catégories d'usagers. Par ailleurs, trois billets unitaires sont vendus à bord : aller simple, aller-retour et ticket journée.

Enfin, l'application M-ticket (ticket virtuel sur smartphone) permet d'acheter des titres unitaires et des carnets de dix voyages.

Il convient aujourd'hui de pouvoir simplifier la grille tarifaire et de l'adapter au plus près des attentes des usagers en prenant en compte l'évolution des outils et des pratiques.

Le ticket unitaire et le ticket aller/retour

Le ticket unitaire à 1,10 € permet d'effectuer un déplacement sur l'ensemble du réseau. Il est valide pendant une heure et permet de prendre une correspondance entre deux lignes.

Le ticket aller/retour à 2,10 € permet d'effectuer deux déplacements sur une même ligne.

Il existe une confusion des usagers entre la validité du ticket unitaire d'une heure et le ticket aller/retour. Le premier ne permet pas, en principe, un retour sur la même ligne alors que le second doit être utilisé sur la même ligne. Ce point reste difficilement contrôlable par les conducteurs (ticket papier). Par ailleurs, pour des raisons techniques, le ticket aller/retour n'est pas disponible en M-ticket.

Il est proposé de supprimer le ticket aller/retour de la grille tarifaire.

Abonnement annuel « spécial scolaires » 375 voyages

Ce titre a été créé afin notamment de permettre aux élèves utilisant les autocars scolaires, dépourvus de système billettique, de voyager durant une année scolaire (titre valable du 1^{er} août au 31 juillet). Cet abonnement donne droit à 375 voyages sur le réseau de bus et à l'obtention d'une carte à vue pour utiliser les autocars.

Compte tenu de l'ouverture au public des lignes scolaires et de l'installation d'un système billettique dans chaque autocar, ce titre n'a plus vocation à être utilisé. Les jeunes de moins de 26 ans peuvent utiliser les recharges 100 ou 200 voyages, pour un coût équivalent.

Il est proposé de supprimer l'abonnement annuel scolaires 375 voyages.

Carnet de 10 voyages TOUT PUBLIC

Ces titres sont disponibles sur la carte Pastel et le M-ticket. Cependant, le coût de 10 € pour les 10 voyages auquel il convient de rajouter le coût de création de la carte pastel de 2 € les rendent finalement moins attractifs que l'achat de tickets unitaires pour le voyageur occasionnel.

Par ailleurs, il est possible d'acheter autant de tickets unitaires que l'on souhaite par le biais de l'application M-ticket.

Il est proposé de supprimer le tarif 10 voyages TOUT PUBLIC.

Autres titres

Plusieurs formules de rechargement existent pour chaque catégorie d'usagers précitée : 10, 25, 50, 100 et 200 voyages.

D'une part, il est nécessaire d'améliorer la lisibilité de notre grille tarifaire en limitant le nombre de formules de rechargement. D'autre part, afin de fidéliser la clientèle, il convient de privilégier les formules sur la durée (100 et 200 voyages).

Il est proposé de supprimer les titres TOUT PUBLIC 50 voyages et ACTIFS 50 voyages.

Utilisation du transport à la demande (TAD)

L'offre de service du TAD de l'Agglomération va significativement s'améliorer lors de la rentrée de septembre 2021.

Le principe des lignes virtuelles en rabattement unique vers Albi sera remplacé par des déplacements possibles sur l'ensemble d'une zone de l'Agglomération avec de multiples arrêts de destination.

Les horaires jusque-là fixés à l'avance, seront libres afin de répondre au mieux aux besoins de la population.

Les conditions de réservation seront assouplies et pourront se faire « en temps réel ».

Le TAD ne sera plus donc un simple service de substitution aux lignes régulières mais une offre de mobilité complémentaire aux lignes urbaines et périurbaines, principalement dans les zones les moins urbanisées de l'Agglomération.

A ce jour, le service de TAD est accessible quel que soit le titre de transport utilisé (ticket unitaire, ticket journée ou titre sur carte Pastel).

S'agissant d'une offre de transport nouvelle et performante, Il est proposé de restreindre l'accès au TAD aux personnes disposant d'un ticket unitaire.

Ce ticket pourra être acheté auprès du conducteur ou avec l'application M-ticket.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire du 15 mars 2011 sur l'approbation de la grille tarifaire applicable au 1^{er} septembre 2011,

VU la délibération du Conseil communautaire du 27 mars 2017 sur l'ajustement de la grille tarifaire applicable au 10 juillet 2017,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la suppression du billet aller/retour,

APPROUVE la suppression de l'abonnement annuel SCOLAIRES 375 voyages,

APPROUVE la suppression du carnet de 10 voyages TOUT PUBLIC,

APPROUVE la suppression du carnet de 50 voyages TOUT PUBLIC,

APPROUVE la suppression du carnet de 50 voyages ACTIFS,

APPROUVE la grille tarifaire adaptée par la présente délibération et jointe en annexe,

DÉCIDE que l'accès au service de transport à la demande nécessitera de disposer d'un titre ticket unitaire,

DÉCIDE que la nouvelle grille tarifaire sera applicable à compter du 30 août 2021,

DIT que les recettes correspondantes seront constatées au budget annexe transports urbains de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 juin 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL